

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

PROJET D'ANALYSE ET DE CONCEPTION

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

**CODE : 7512 11 U32 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 août 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

PROJET D'ANALYSE ET DE CONCEPTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de développer des comportements professionnels :

- ◆ développer des compétences collectives par le travail en équipe ;
- ◆ mettre en œuvre, d'une manière appropriée des techniques, des méthodes spécifiques, lors d'un projet d'informatisation ;
- ◆ utiliser et exploiter des méthodes et techniques de modélisation, adaptables aux projets et applications, s'inscrivant dans des cadres généraux conformes à des standards de fait ;
- ◆ d'agir avec une marge d'initiative étendue dans l'optimalisation du travail réalisé ou de la gestion des tâches ;
- ◆ développer des compétences de base en vue de participer :
 - à l'élaboration du dossier d'analyse,
 - à la conception de solutions,
 - à l'étude technique de la solution choisie en vue de sa réalisation,
 - au suivi du projet.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Analyse informatique

à partir d'un cas réel et concret,

- ◆ de mettre en œuvre une stratégie cohérente de résolution de problème en faisant preuve d'appropriation des concepts méthodologiques et technologiques à chaque étape du cycle de vie du projet informatique ;
- ◆ de choisir, de construire et de représenter le(s) modèle(s) correspondant(s) en utilisant une notation adaptée ;
- ◆ de respecter les règles de modélisation et les spécifications du problème ;
- ◆ de justifier la démarche et les choix mis en œuvre.

Techniques de gestion de projets

à partir d'un scénario choisi par le chargé de cours et illustrant un cas simple de projet rencontré dans l'entreprise, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des consignes données, et dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ d'appliquer les méthodes et outils de la gestion de projet pour le formaliser et le finaliser ;
- ◆ de rédiger un rapport argumenté décrivant et analysant les différentes phases de la construction de ce projet.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « Analyse informatique », code 2982 22 U 31 D2 et « Techniques de gestion de projets », code 7502 05 U32 D2, classées dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

*face à un problème proposé par le chargé de cours,
en disposant d'une station informatique matériel opérationnelle équipée d'outils d'analyse et en développant des compétences de communication professionnelle dans le contexte d'un travail collaboratif, face à un problème proposé par le chargé de cours,*

- ◆ de structurer, de modéliser les besoins du client selon une démarche adaptée ;
- ◆ de construire et de modéliser un scénario de solution ;
- ◆ de traduire en architecture logicielle la solution proposée ;
- ◆ de justifier le suivi du projet.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en disposant d'une station informatique matériel opérationnelle équipée d'outils d'analyse et en développant des compétences de communication professionnelle dans le contexte d'un travail collaboratif, face à un problème proposé par le chargé de cours,

- ◆ de préciser les spécifications du problème proposé afin d'établir un cahier des charges ;
- ◆ de mettre en œuvre une méthodologie de résolution de problème au travers d'études de cas (observation, résolution, justification, expérimentation, validation) ;
- ◆ de recueillir, avec les différentes parties prenantes, les informations nécessaires à la compréhension du problème et de son contexte (structure de l'organisation, contraintes, etc.) en appliquant des techniques de communication adaptées ;
- ◆ de participer à l'étude, la conception, la modélisation et la validation des informations recueillies et des scénarios de solution grâce aux diagrammes standardisés et aux tables de décision ;
- ◆ de participer à l'étude, la conception, la modélisation et la validation de solutions techniques en vue de la réalisation et de l'implantation du projet (traduction en architecture logicielle selon des schémas actuels tels que Cloud, Saas, etc.), en élaborant des scénarios de tests et des contraintes de sécurité (rôles) de niveau analyse ;
- ◆ de mettre en œuvre les ressources appropriées en vue de constituer la documentation adéquate à chaque étape du projet ;
- ◆ de planifier et contrôler l'état d'avancement d'un projet grâce à une méthode de suivi de projet standardisée ;
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de travailler avec un étudiant par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : projet d'analyse et de conception	CT	S	80
7.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100
Nombre d'ECTS			10